

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2012

Réception par le Prefet : 25/06/2012

Publication : 29/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-3-3-5

Séance du vendredi 22 juin 2012

NOUVEAUX CRITERES DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-5-3-11 du 8 décembre 2011 relative au vote du Budget Primitif 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les débats tenus en séance plénière du Conseil Général du 22 juin 2012,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le principe d'une contribution des familles représentant en année pleine une somme de 1,5 millions d'euros pour le transport des collégiens de moins de 16 ans. Cette contribution sera mise en œuvre à la rentrée 2013.
- limite l'intervention du Conseil Général à hauteur de 65 % du coût de l'aller-retour de midi organisé par les Communautés de Communes et syndicats scolaires dans le cadre des regroupements pédagogiques. Celle-ci entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2012,

- délègue à la Commission Permanente les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures qui seront élaborées après concertation avec tous les partenaires du monde scolaire, les autorités organisatrices de transport et les transporteurs.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté

5 voix contre :

Armand REINHARD

Pierre FREYBURGER

Jo SPIEGEL

Hubert MIEHE

Michel HABIB

1 abstention :

Max DELMOND